

4 BONNES RAISONS DE NOUS CHOISIR



NOTRE EXPÉRIENCE

Issu de plus de 60 ans d'expérience, nous avons développé un conseil indépendant au service de 4300 adhérents en Loire-Atlantique.



NOTRE FONCTIONNEMENT

Nous vous aidons à prendre les bonnes décisions et à anticiper les évolutions de votre secteur en associant économie et environnement.



UN ACCOMPAGNEMENT DE A À Z

Nous intervenons dans tous les domaines : économique, environnemental, social et juridique.



NOTRE PROXIMITÉ

Nos 250 collaborateurs sont répartis sur 12 agences situées sur le département de la Loire-Atlantique



Cerfrance Loire-Atlantique
8 rue de Laponie - 44241 La Chapelle-sur-Erdre

cerfrance@cerfrance44.fr

02 28 09 35 00

www.cerfrance44.fr



CONSEIL ENVIRONNEMENT

MON DIAGNOSTIC & MON CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE

Nouvelle
obligation
réglementaire

Cerfrance Loire-Atlantique est agréé pour le conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro d'agrément 4400051

POURQUOI DOIS-JE RÉALISER UN DIAGNOSTIC ET UN CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE ?

La loi EGALIM de 2018 vient cadrer la séparation des activités de vente et de conseil autour des produits phytosanitaires pour :

- 1** Prévenir tout risque de conflits d'intérêts chez un même opérateur d'activités de conseil, d'application ou de vente de produits phytopharmaceutiques. Il doit également **garantir l'indépendance du conseil** délivré aux agriculteurs.
- 2** Proposer deux conseils de nature différente aux agriculteurs :
 - Un conseil "stratégique" **obligatoire**
 - Un conseil "spécifique" optionnel

Pour maintenir votre certiphyto vous devez réaliser un diagnostic et un conseil stratégique **avant le 31 décembre 2023**, puis un 2nd conseil stratégique sera à réaliser dans les 2 à 3 années qui suivent le 1er conseil.



NOS SOLUTIONS

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Un de nos conseillers vient sur votre exploitation et établit le diagnostic ainsi que les conseils stratégiques avec vous lors de rendez-vous individuels.



Rendez-vous sur votre exploitation

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Etape 1 : Vous participez à une session de formation en groupe dans l'une de nos agences, à l'issue de la session vous obtenez votre diagnostic phytosanitaire.



Dans nos agences

Etape 2 : Nous réalisons vos conseils stratégiques lors de rendez-vous individuels.



Rendez-vous sur votre exploitation

OFFRE ENVIRONNEMENT

Profitez d'une offre allant jusqu'à -15% de réduction sur nos services pour un engagement de 3 ans.



Pour réaliser votre diagnostic et votre conseil stratégique phytosanitaire **contactez nos experts en environnement.**

02 28 09 35 00



ZOOM SUR LE CONSEIL STRATÉGIQUE

Le conseil stratégique est un **plan d'action** visant à :

- ✓ Réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- ✓ Répondre aux situations d'impasse technique en matière de lutte contre les ennemis des cultures
- ✓ Limiter les risques d'apparition ou de développement de résistances des adventices et des bioagresseurs aux produits phytopharmaceutiques

Le conseil stratégique est accompagné d'une attestation justifiant sa délivrance, dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

